

Saint-Denis le, 27 MARS 2020

N/Réf. : SG/DPE/AA/ /in - 202001409

Affaire suivie par : Azize AMODE
Directeur du Pôle Economique
Courriel : azize.amode@reunion.cci.fr

Destinataires :
Maires des 24 communes
de l'Île de de la Réunion

Objet : Maintien des marchés alimentaires à ciel ouvert à la Réunion

Monsieur le Maire,

Après une série de mesures de confinement et de restriction des déplacements consécutifs à la propagation de l'épidémie de Covid-19, le gouvernement a pris la décision de fermer les marchés alimentaires à ciel ouvert sur tout le territoire national.

Cette décision n'est pas sans conséquence sur le tissu économique de proximité.

Au niveau local, les marchés alimentaires de plein air sont un lieu privilégié de lien social sur le territoire communal et constitue le principal lieu d'écoulement de la production vivrière locale.

Ils représentent plus des 2/3 des dépenses commercialisables des ménages réunionnais en fruits et légumes.

Cette décision met en péril tout un pan de l'activité économique constitué de commerçants, artisans et producteurs agricoles qui n'est pas sans conséquence sur l'approvisionnement de la population.

Notre géographie insulaire et la spécificité de son marché de consommation de fruits et légumes, marquée par le poids important des marchés alimentaires de plein air doivent être prises en compte pour une mise en œuvre adaptée de ces mesures de restriction.

Il existe une forte attente des professionnels composés de très petites entreprises dont l'activité est fortement dépendante des marchés alimentaires de plein air.

Comme le prévoit le dispositif réglementaire et dans le respect des règles sanitaires, le maire de la commune d'implantation peut faire une demande de dérogation auprès du préfet.

Le maintien de la diversité commerciale et le respect des équilibres commerciaux doivent être préservés dans ce contexte de crise.

Aussi notre Compagnie appuiera toute démarche faite auprès de la préfecture pour maintenir les marchés alimentaires à ciel ouvert.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

Le Président,

Ibrahim PATEL

